

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 420, RUE SERGE-PEPIN

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 8 juillet 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogations mineures suivante :

420 RUE SERGE-PEPIN – ZONE C-512

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à autoriser les dérogations suivantes :

- L'installation d'une enseigne d'identification posée à plat sur le mur latéral gauche du bâtiment, d'une superficie de 6,74 mètres carrés, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* interdit l'affichage sur les murs latéraux et arrière;
- La construction d'un portail d'entrée pour service au volant en cour avant, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* ne l'autorise que dans les cours arrière, latérale et latérale sur rue.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 8 juillet 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 8 juillet 2024, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 8 juillet 2024.

Donné à Beloeil, ce 21 juin 2024

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière par intérim

Télécharger l'avis public

